

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N° 283

FEVRIER 2015

HOMMAGE A CHARLIE HEBDO

Il y a un peu plus d'un mois, la France, notre pays venait de vivre des événements dramatiques qui ont violé notre république, nos lois, notre humanisme, nos valeurs et notre Histoire.

Soumis à ces actes terroristes inhumains et bestiaux, il faut rester unis, solidaires et continuer à vivre sans laisser se déstabiliser, objectif de ce fanatisme ignoble.

Nous tenons à exprimer notre soutien à nos policiers, gendarmes et militaires qui assurent notre sécurité quotidienne.

Ayons une pensée pour les journalistes, les policiers, les otages assassinés et aux familles des victimes de ces lâches actes barbares.

Nous sommes tous Charlie.

CAVALCADE DE L'ECOLE



Cette année, l'Ecole de Soultz-les-Bains fêtera Carnaval par une cavalcade à travers le village le jour de Mardi gras, le **mardi 17 février l'après midi à partir de 14h.**

Merci aux habitants de leur préparer un bon accueil et des bonbons !!!



EXPOSITION LES EPICES

Elles viennent de pays lointains qui font rêver et elles changent tout dans la cuisine. Elles sont mélange (curry, garam masala, rassel hanout), sucré-salé (vanille, cannelle, gingembre), de tous les pays, ou épices de nos jardins.

La **bibliothèque de Soultz-les-Bains** vous propose un voyage au pays des fins gourmets à travers une

Exposition sur les épices (panneaux, livres, DVD)

Du vendredi 6 février 2015 au mardi 3 mars 2015
aux heures habituelles d'ouverture.



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE DE SOULTZ LES BAINS

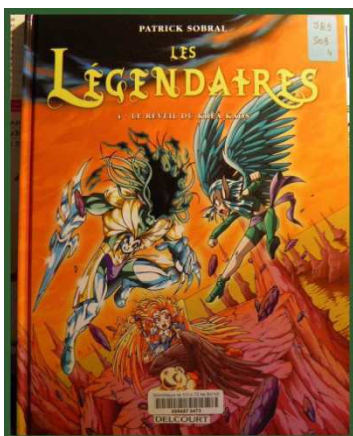
A bouquiner ...

Vaste fresque de l'Amérique de 1850 à nos jours, *Le Fils* de Philipp Meyer, finaliste du prestigieux prix Pulitzer, est porté par trois personnages, trois générations d'une famille texane, les Mac Cullough, dont les voix successives tissent la trame de ce roman exceptionnel.

Eli, enlevé par les Comanches à l'âge de onze ans, va passer parmi eux trois années qui marqueront toute sa vie. Revenu parmi les Blancs, il prend part à la conquête de l'ouest, avant de s'engager dans la guerre de Sécession et de bâtir un empire, devenant, sous le nom de "Colonel", un personnage de légende.

A la fois écrasé par son père et révolté par l'ambition dévastatrice de ce tyran autoritaire et cynique, son fils Peter profitera de la révolution mexicaine pour faire un choix qui bouleversera son destin et celui des siens.

Ambitieuse et sans scrupule, Jeanne-Anne, petite fille de Peter, se retrouvera à la tête d'une des plus grosses fortunes du pays, prête à parachever l'œuvre de son arrière-grand-père.



Il est difficile de résumer un tel livre. Porté par un souffle hors du commun, *Le Fils* est une réflexion sur la condition humaine et le sens de l'histoire, et une exploration fascinante de la part d'ombre du rêve américain.

Vous le retrouverez à la bibliothèque municipale au rayon des nouveautés de même qu'une série de bandes dessinées pour enfants. Parmi celles-ci :

“*Les légendaires*” de Patrick Sobral aux Editions Delcourt en 16 tomes. Une collection qui cartonne !

NOËL A L'ECOLE DES PINS.

Noël est passé, mais en décembre 2014 à l'école des pins, les remarques des enfants tournaient autour d'un seul thème : la visite du barbu à barbe blanche en manteau rouge.

Quelques photos pour se souvenir de cet évènement.



CONVENTION DES ALCHEMISTES



La 19ème édition de la convention des Alchimistes se tiendra **samedi 21 et dimanche 22 février 2015 au Hall des Sports de Soultz-les-Bains.**

Au programme, jeux de société, jeux de rôle, jeux de stratégie, jeux des cartes et de nombreuses animations. Que vous soyez un habitué des univers imaginaires ou que vous les découvriez, n'hésitez pas à nous rendre visite à toute heure durant ce week-end

L'INSCRIPTION EN MAIRIE

Lorsque vous emménagez à Soultz-les-Bains, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives

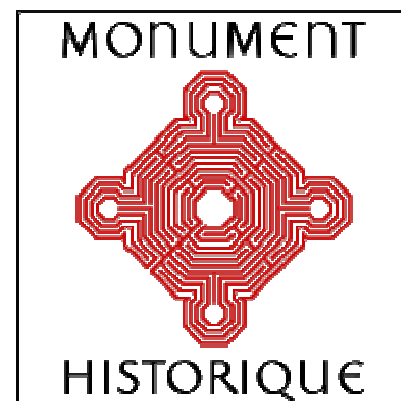


La déclaration domiciliaire est obligatoire en Alsace-Moselle (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin vous informe que depuis le 1^{er} novembre 2014, il bénéficie de l'arrivée d'une nouvelle Architecte des Bâtiments de France, venant renforcer l'équipe en place.

De fait, à partir de ce jour, Mme Nadia CORRAL TREVIN devient l'Architecte des Bâtiments de France référente de Soultz-les-Bains.



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.

Le Relais d'Assistants Maternelles aide aussi les assistantes maternelles pour tout sujet administratif.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr



OUVERTURE D'UN NOUVEAU GITE:

Le domaine du vignoble

Un nouveau gîte « Le domaine du vignoble » s'est ouvert à Soultz-Les-Bains au 3 rue du Marker en décembre 2014.

Monsieur et Madame MATHALIN mettent à disposition des gîtes de luxe & design pour un séjour hors du temps. Détente, évasion, bien être (Jacuzzi intérieur - Sauna - Jacuzzi extérieur & Hammam privatif) sont proposés aux familles, aux amoureux, aux amis dans un site aux pieds des vignobles surplombant le village de Soultz-les-Bains.

De plus amples informations sur le site internet de Soultz-les-Bains ou sur le site : <http://ledomainedesvignobles.com>



ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015

Les élections départementales (ex-cantoniales) auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours en vue d'élire les conseillers départementaux, dont la durée du mandat sera de 6 ans.

Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux. Elles verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire sous forme de binômes de candidats homme-femme.

Pourront voter aux départementales 2015 les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le binôme élu est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrage au second tour. A l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.



Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement ? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Grâce à la mission « **Accompagnement de personnes en perte d'autonomie** » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, **Ambre, Justine, Marie et Benjamin**, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre indépendance.

En effet, ils pourront vous renseigner et éventuellement engager la démarche pour obtenir les aides financières pour les travaux nécessaires (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc...)

De plus, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par téléphone ou également les rencontrer lors de réunions publiques. Disponibles, mobiles et à l'écoute de vos besoins, ils seront là pour vous apporter un meilleur confort dans vos logements.

Contacts :

Conseil Général du Bas-Rhin

Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable - logement@cg67.fr

- ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine 03.88.76.63.35 justine.elusue@cg67.fr

marie.ziegler@cg67.fr

- SCHMITT Ambre & HUBERT Benjamin 03.88.76.66.98 ambre.schmitt@cg67.fr

benjamin.hubert@cg67.fr

Exemple d'adaptation du logement :

Modification d'une douche

Avant travaux

Après travaux



Modification d'une baignoire

Avant travaux

Après travaux



SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Déplacez-vous au sein des **18 communes**
de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
et vers la **Commune de Rosheim** comme vous le souhaitez!



Pourquoi ce service ?

- ➔ L'objectif de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est de permettre aux personnes ne disposant pas de moyens de transports personnels (*soit temporairement soit à titre permanent*) de se déplacer au sein de la Communauté de Communes pour :
- accéder aux services publics : hôpital, consultations médicales, services à la population, marchés, gares S.N.C.F., arrêts de bus...
 - Ou tout simplement pour se rendre dans leurs familles, chez leurs amis.

Pour qui ?

- ➔ Le service est **ouvert à toutes personnes** quel que soit l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social (*la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi par exemple*)

Les personnes à mobilité réduite, ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

Quels sont les horaires de fonctionnement ?

- les lundis, mardis, jeudis de 8h00 à 18h00
- les mercredis et vendredis de 8h00 à 21h00
- les samedis de 9h00 à 14h00



Quel est le tarif ?

	Au sein de la Communauté des Communes	Vers la Commune de Rosheim
Ticket à l'unité	3.50 €	4.50 €
Carnet de 10 tickets	30.00 €	40.00 €

1 aller / retour = 2 trajets = 2 tickets

La différence entre le prix réel de la course et le prix que vous payez est prise en charge par la Communauté de Communes

Sur quel territoire ?

Pour tout déplacement à l'intérieur de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
Et vers la Commune de Rosheim

avec le soutien du



MISE EN PLACE DU SYSTEME VOXALIS



La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, définit les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci doit permettre de prévoir, d'organiser et de structurer une réponse communale en cas de crise.

Le Maire, ou son représentant désigné, doivent mettre en alerte le personnel des services techniques, les gestionnaires de réseaux...

Aussi, la Commune de Soultz-les-Bains a décidé de se doter du système VOXALIS, développé par la Société CORAXIS, de Schiltigheim, afin de pouvoir :

- Informer sur les évènements de la Commune
- Alerter la population, lors des risques majeurs : climatiques, technologiques,...

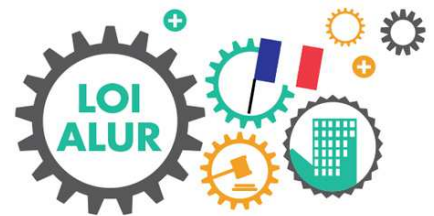
La diffusion du message est réalisée soit sous forme d'email ou SMS.

Aussi, les personnes intéressées par ce mode d'alerte, sont priées de s'inscrire soit directement en mairie, soit par mail à l'adresse suivante : mairie@soultz-les-bains.fr.

Les renseignements à fournir sont les suivants : noms, prénoms, adresse postale, courriel et N° de portable.

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME – DELIBERATION DE PRESCRIPTION : 12 DECEMBRE 2014

La loi Alur prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme.



De nombreux POS n'ont pas évolué depuis des années. Résultat : ils représentent un frein dans la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'environnement ou de logement. La loi Alur met fin aux POS pour encourager les collectivités à se doter d'un PLU. Concrètement, tous les POS qui n'auront pas été transformés en PLU, au plus tard le 31 décembre 2015, deviendront caducs à partir de cette date. La caducité du POS n'entraîne pas une remise en vigueur du document d'urbanisme antérieur : c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquera sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une procédure de révision du POS peut être engagée avant le 31 décembre 2015. Dans ce cas, elle peut être menée à terme, à condition d'être achevée au plus tard trois ans après la publication de la loi Alur.

Les dispositions du POS restent alors en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

Aussi, la Commune de Soultz-les-Bains a décidé en date du 12 décembre 2014 de procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

LECONS DE CIVISME

Soultzois, pensez à vos voisins !

« - La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

- Qui n'a jamais été dérangé par une tondeuse pendant un repas estival et dominical sur sa terrasse ?
- Qui n'a jamais marché dans des déjections canines ou félines sans pour autant être propriétaire d'un animal ?
- Qui n'a jamais été obligé de marcher sur la route faute de place sur le trottoir ?
- Qui n'a jamais été réveillé par un chien ou un coq un peu trop matinal ?
- Qui n'a jamais été obligé de relaver les draps mis à sécher au grand air mais embaumés par un feu de végétaux ?

Ces situations, chacun d'entre nous a pu les subir ou en être le protagoniste. Elles peuvent paraître anecdotiques mais, si elles sont répétées, elles peuvent devenir source de conflit et de mal-être. Sans mauvaise intention, sans méchanceté, nous oublions parfois ce que nous ne voudrions pas subir.

Evidemment, la vie d'un village s'accompagne de ces maux. Animaux (domestiques ou non), tracteurs, tondeuses, débroussailleuses, perceuse ... sont tant de désagréments indissociables de la vie à la campagne.

Mais restons vigilants à respecter au maximum le bien-être de chacun, pensons à nos voisins et ils penseront à nous ... et si nous risquons d'être gênants alors prévenons-les.

Voici quelques informations et règle pour vous y aider :

- La déchetterie de Molsheim (03.88.47.92.20) est ouverte les mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les vendredi de 13h à 19h.
- Des composteurs sont disponibles au Select'Om pour ceux qui souhaitent éliminer leurs déchets verts tout en les valorisant.
- L'utilisation des outils bruyants est à privilégier la semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et entre 10h et 12h les dimanches et jours fériés.
- Merci de garder un œil sur vos animaux ; leur divagation peut être source de désagréments ou d'accidents.
- Les trottoirs ne sont pas des parkings ; à défaut, faites au moins une place au passage des poussettes pour que chaque usager puisse rester à sa place en sécurité.

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 27 février 2015
dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

DETECTEURS DE FUMEE

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le **8 mars 2015**. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars, si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe :

- ❖ un logement à caractère saisonnier,
- ❖ ou un logement-foyer,
- ❖ ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ❖ ou un logement de fonction,
- ❖ ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit

- ❖ être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- ❖ et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



COLLECTE ET RECYCLAGE DES BOUCHONS PLASTIQUES, METALLIQUES ET LIEGE!



L'Association Bouchons Bonheur 67 récolte les bouchons de bouteille afin de les recycler. La vente de ces bouchons aux entreprises de recyclage permet de venir en aide aux personnes handicapées et de sensibiliser la population sur le recyclage.

Depuis 10 ans : plus de 3,5 millions de bouchons récoltés !

Grâce à vous, le recyclage de ces bouchons leur a permis de récolter des fonds et de venir en aide aux personnes handicapées ou déficientes.

Et sans oublier que le paysage est plus beau sans bouchons plastiques !

Prenez part au mouvement, recycler vos bouchons

L'association

Depuis 2001, l'association contribue à l'opération 1 bouchon 1 sourire en récoltant des bouchons plastiques et métalliques. Grâce au travail incroyable des 15 personnes de l'association sans oublier celui des 25 volontaires qui quadrillent le département, plus de 3,8 millions de bouchons ont été récoltés en 10 ans.

Aujourd'hui l'association est organisée et structurée avec une solide équipe de bénévoles qui assurent un ramassage ainsi qu'une permanence de 9h à 12h tous les premiers samedi du mois à Bischoffsheim.

Les objectifs

Sensibiliser la population du Grand Est au recyclage des bouchons

L'opération a un but pédagogique : démontrer que le recyclage du plastique est possible, et sensibiliser les enfants dans les écoles à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Plus de 10 000 kits scolaires pédagogiques ont été distribués pour expliquer cette opération.

Aider les associations locales

Plus d'une centaine d'associations en France participent au projet. Elles viennent toutes en aide aux handicapés. Mais elles agissent localement, à l'échelle de la commune ou de la région, pour un projet connu et partagé par tous. La vente des bouchons est un revenu qui leur permet de financer les activités de soutien aux personnes handicapées.

Engager une solidarité entre personnes valides et invalides



La convention avec l'opération "1 bouchon 1 sourire" engage l'association à financer du matériel pour les handicapés du Bas-Rhin. Chacun participe ainsi aux matériels que nous offrons à ceux qui nous en font la demande.

S'inscrire dans le développement durable

En recyclant les bouchons, les ressources naturelles sont préservées notamment le pétrole. La matière issue des bouchons est utilisable pour fabriquer de nouveaux objets plastiques.

Participez à l'opération

La récolte des bouchons se fait **le premier samedi de chaque mois. (Tél. : 03.88.50.84.46 / 06.33.93.32.79)**

Parc d'activités des acacias - BISCHOFFSHEIM DE 9 HEURES A MIDI

Ou en déposant vos bouchons en Maire de SOULTZ-LES-BAINS

Les bouchons en plastique récoltés sont les capsules de lait, d'eau plate et gazeuse, huile, vinaigre (Coca, Orangina, Sirop, etc.), les bouchons sport (avec tétine), les bouchons plastiques à vis de lessive et produits d'entretien, les capsules métalliques (bière, jus de fruits, confitures etc.), les capsules en aluminium à vis et autres, les boîtes de conserve propres, sans papier et écrasées, les cartons, journaux, (benne sur place), les radios, IRM, scanner, échographies, (1er samedi du mois) et les bouchons en liège et bouchons en silicone.

Chaque catégorie doit être mise dans des sacs à part

AMBIANCE FLEURIE ... Votre Artisan Créateur à SOULTZ LES BAINS!

Envie d'offrir un bouquet, un cadeau, fleurir votre mariage ou un dernier au revoir à un être cher ...
Nous mettons notre savoir-faire à votre service.

- Des compositions florales personnalisées de saison, en fleurs coupées et plantes ainsi qu'un rayon décoration varié.
- Géraniums et autres fleurs de saison (rempotage sur demande).
- Faites livrer à domicile ! Appelez nous au 03.88.38.38.68 et réglez par CB, nous vous conseillons dans vos choix.
- Envoi de fleurs dans toute la France et à l'étranger.

A bientôt dans votre boutique et sur

www.ambiance-fleurie-67.fr

Du mardi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et
de 15h00 à 19h00

Le samedi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à
18h00

Le dimanche et les jours fériés : de 09h30 à
12h30.



DES APPELS MALVEILLANTS AU NOM DU SDEA

Le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement
Alsace - Moselle) invite ses usagers à la plus grande
vigilance suite à des appels frauduleux émis par serveur
vocal en son nom.



**Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle**

Actuellement, un message préenregistré alerte les abonnés du SDEA quant à une forte augmentation
de leur consommation d'eau et les incite à contacter un numéro de téléphone surtaxé commençant par
08...

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle vous informe qu'aucune action de ce
type n'est menée et vous prie d'être prudent. Ne rappelez aucun numéro commençant par 08.

En cas de doute, le SDEA se tient à votre entière disposition grâce à son numéro de contact local et
non surtaxé au 03.88.19.29.19, ou directement dans l'un de ses centres de proximité.

Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous